

Démarches & Pièces nécessaires à l'établissement d'un passeport ou d'une CNI

Les passeports et CNI sont réalisés **uniquement sur rendez-vous** (RDV360 ou 05 63 94 65 14)

DOCUMENTS	PASSEPORTS	Carte d'identité (CNI)
Pré-demande (si vous souhaitez faire un passeport <u>et</u> une CNI, effectuez une seule double pré-demande)	Pré-demande informatique sur : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport > possibilité d'identification sur le site avec France Connect à partir des identifiants impôts, ou Ameli (CPAM)	Pré-demande informatique sur : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI > possibilité d'identification sur le site avec France Connect à partir des identifiants impôts, ou Ameli (CPAM)
Ou Cerfa (vert pour majeurs et orange pour mineurs) (si vous souhaitez faire un passeport <u>et</u> une CNI, remplissez un seul document)	Disponible dans toutes les Mairies Remplir en noir et en majuscules	
1 Photographie aux normes*, récente (ne doit pas apparaître sur un document d'identité de moins de 6 mois)	Ne pas la découper (*tête nue dégagée et droite, pas de lunettes, bouche fermée, sans sourire)	
Timbre fiscal https://timbres.impots.gouv.fr/ ou bureaux de tabac	86 € majeur 42 € + de 15 ans 17 € jusqu'à 14 ans	25 € <u>en cas de perte/vol</u> de la CNI
Ancien titre cas échéant	(ou déclaration de perte/vol cas échéant)	
Acte de naissance récent (auprès de la mairie de naissance)	Inutile si : CNI ou passeport valide ou invalide depuis - de 5 ans ou si la ville de naissance a dématérialisé la délivrance des actes de l'état civil (COMEDDEC)	
Empreintes	Directement depuis le dispositif de recueil à partir de 12 ans (présence obligatoire de l'enfant au dépôt de la demande quel que soit son âge)	
Justificatif de domicile	Original de l'avis d'imposition de l'année ou de la dernière facture électricité, eau ou téléphone Si Hébergé : facture de l'hébergeant + attestation d'hébergement de la main de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité	
En cas de modification d'état civil	Suivant le cas : Acte de mariage, acte de décès de l'époux, jugement de divorce	
Autorisation parentale pour les mineurs	Remplie et signée en Mairie par le parent présent + pièce d'identité	
Mineurs (présence obligatoire au dépôt de la demande quel que soit son âge)	Justificatifs de domicile et pièces d'identité <u>des deux parents</u> Jugement attestant de la garde ou garde alternée cas échéant	
Retrait de la pièce	Par la personne elle-même pour les + 12 ans (prise d'empreintes)	
En cas de perte	Original de l'avis d'imposition de l'année, livret de famille + doc. avec photo (permis conduire, carte vitale, carte transport...)	

Mairie de Lauzerte

5 Rue de la Mairie, 82110 Lauzerte
 Tél : 05 63 94 65 14 - Fax : 05 63 94 65 84
 Email : mairie@lauzerte.fr
www.lauzerte.fr